

Les transports :

Ils sont assurés par les navettes de l'accueil de jour, dans un rayon de 15 km autour des locaux. Il est possible de rejoindre la « tournée » en cours dans ce rayon.

Les aidants qui le souhaitent, peuvent véhiculer les personnes accueillies jusqu'au 15 rue des peupliers à Auray, et revenir les chercher en fin de journée (le coût de la journée reste cependant le même).

Quel financement ?

La prise en charge est financée :

- Par les caisses d'assurance maladie (arrêté annuel de dotation, de l'Agence Régionale de Santé) ;
- Par le Conseil Départemental (au travers d'une dotation couvrant les coûts « dépendance », à l'exception du GIR 5/6 à charge de la personne) ;
- Par la personne accueillie, qui s'acquitte du coût d'hébergement (qui peut être en partie éligible à l'aide sociale : prise en charge partielle par le Conseil Départemental en fonction des revenus).

Quel coût ?

Le montant à la charge de la personne, est arrêté tous les ans par le Conseil Départemental. Il varie donc d'une année à l'autre (se renseigner à l'accueil de jour).

Zone de couverture géographique privilégiée

Auray, Belz, Brec'h, Camors, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etal, Landaul, Landévant, La Trinité sur Mer, Locmariaquer, Locoal Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Saint Philibert, Sainte-Anne d'Auray



Document d'informations



Accueil de jour

02 97 50 74 72

Adresse postale :

CHBA 20 Bvd Général Guillaudot

BP 70555

56017 VANNES Cedex



**BROCÉLIANDE
ATLANTIQUE**
GROUPEMENT HOSPITALIER
Vannes - Auray

L'Accueil de jour propose de vous recevoir afin de contribuer à votre projet de maintien à domicile.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de plus de 60 ans, pour laquelle a été diagnostiqué un trouble de la mémoire par un médecin, et qui vit à domicile.

Dans une moindre mesure, les personnes de plus de 60 ans, ayant un handicap physique entraînant une perte du lien social et dont l'autonomie est compatible avec les conditions d'accueil proposées (se renseigner auprès de l'accueil de jour).

Comment ?

Un premier contact par téléphone permet de prendre rendez-vous avec la responsable ou un professionnel de l'accueil de jour.

Pour toute personne ayant des troubles de la mémoire, un diagnostic médical doit avoir été posé.

La décision d'admission est prise par l'équipe d'accueil.

L'admission se fait quand une place est disponible dans un groupe le plus adapté possible, en terme de goûts et de capacités, et que le dossier est complet. Les jours d'accueil sont proposés en fonction de ces critères (trois jours par semaine et par personne maximum).

Déroulement de la démarche d'accueil

- Première rencontre : présentation de l'accueil de jour, prise de contact, visite des lieux.
- Deuxième contact : préparation du projet individuel avec la personne et son aidant, et finalisation du dossier administratif.
- Accueil : selon les jours déterminés, réévaluation du projet en fonction du quotidien : souhait de la personne, proposition de l'équipe pluridisciplinaire.

Déroulement de la démarche d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à la possibilité de s'intégrer dans un groupe sans en perturber l'organisation. Les capacités mémorielles existantes doivent permettre la participation aux ateliers et activités (les déficits doivent être légers à modérés).

Toute personne doit être capable d'effectuer un transfert sur les toilettes avec un seul professionnel pour l'aider.

À quel moment ? Où ? Quand ?

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les locaux sont situés au rez de chaussée d'un bâtiment situé au 15 rue des peupliers à Auray.

L'accueil est assuré toute l'année à l'exception des jours fériés.

L'équipe est composée de professionnels :

- Un(e) ergothérapeute
- Un(e) psychomotricienne
- Un(e) psychologue
- Des assistants de soins en gérontologie
- Un(e) infirmier(ère)
- Un chauffeur, agent de service
- Un(e) secrétaire
- Un(e) responsable des structures du maintien à domicile

Quels types de soins et quel accompagnement ?

- Maintien de l'autonomie et stimulation des capacités
- Recherche de compensation des troubles de la mémoire
- Activités thérapeutiques liées à la motricité, à la communication, à l'apprentissage de gestes adaptés...
- Activités liées à la vie quotidienne et sociale (vie à domicile, sorties, activités...)
- Recherche de solutions pratiques pour le quotidien, l'environnement (repères espace et temps, prévention des chutes...)
- Activités de bien-être, de détente en lien avec la gestion des émotions et des troubles du comportement
- Activités ludiques et de créativité
- Accompagnement des aidants